Quoi d'neuf au Quiou ?

Bulletin municipal

n° 19

Janvier 2018

Groupement des communes aux noms burlesques

Villes et Villages Fleuris
LABEL DE QUALITÉ DE VIE

Sommaire :

- Pages 2 et 3 : Edito du Maire
- Pages 4 à 14 : comptes-rendus des réunions du conseil municipal
- Page 15 : Etat civil
- Page 16 : vie communale
- Page 17 : Ecole des Faluns
- Page 18: le CCAS et cérémonie du 11 novembre
- Pages 19 à 21 : vers une 2ème fleur, troc de plantes et conseils pour soigner les plantes avec des plantes
- Pages 22 et 23 : Comice agricole
- Page 24 : projet de cabine à partager et recensement de la population
- Pages 25 à 28 : La vie des associations
- Pages 29 et 30 : Le Centre Le Page
- Pages 31 à 34 : PLUi, bocage, office du tourisme, espaces naturels des Faluns
- Pages 35 à 40 : informations générales
- Page 41 : permanences du Connétable et informations
- Page 42 : numéros de téléphones utiles

Editorial du Maire

J'ai suivi avec beaucoup d'attention le congrès des maires qui a eu lieu fin novembre Porte de Versailles à Paris. Ce congrès, pour l'avoir vécu, est très intéressant : des tables rondes sont organisées et permettent d'écouter et apprendre ce que les autres collègues Maires pratiquent au quotidien. Le partage des uns et des autres conjugué permet de réfléchir aux actions communales mises en place sur le territoire.

J'ai par contre été très surpris par l'attitude de certains ne comprenant pas que notre manière de fonctionner va être bousculée, réinventée. J'avais l'impression que certains élus découvraient les baisses de dotation de l'état, les changements territoriaux ; seraient-ils frappés d''amnésie ? Depuis maintenant près de quatre ans, les dotations de l'Etat baissent et le découvrir lors de ce congrès reste pour ma part une malhonnêteté intellectuelle. La baisse des dotations de l'état et la réforme scolaire ont endetté de nombreuses communes de France.

De toute évidence, nous avons le devoir de changer notre fonctionnement, pour le QUIOU nous ne l'avons pas fait de gaité de cœur mais l'équipe que j'ai le plaisir d'avoir autour de moi a bien compris cette nouvelle organisation communale.

C'est pourquoi, nous avons élu un troisième adjoint cet hiver, en la personne d'AXEL HERVET afin qu'il s'occupe des affaires scolaires et je tiens à le remercier pour avoir soutenu le fait de revenir à la semaine de quatre jours. Je lui avais demandé en tant que vice-président du syndicat des faluns gérant le fonctionnement des écoles du RPI, de plaider en cette faveur. Il a été tenace et pugnace, nous allons pouvoir retrouver d'ici un an et demi des coûts scolaires raisonnables. Pour information nous aurons payé près de 38 247 € de frais de fonctionnement au RPI courant 2017. Je ne remets pas en cause cette somme d'argent pour le fonctionnement du RPI, mais je préfèrerai que cet argent serve à la pédagogie et à l'amélioration du fonctionnement de nos écoles et ainsi aider nos institutrices au quotidien. A ce sujet, le RPI va investir pour faire en sorte que les deux lieux Evran et Le Quiou puissent être équipés en numérique et l'école du Quiou a été choisie par les organismes compétents.
L'agglomération est aujourd'hui en place, elle avance, prend en compte quelques compétences supplémentaires, on parle aujourd'hui de mutualisation entre communes, des études ont été réalisées dans ce sens. Le pacte financier et fiscal est en place, le PLUI intercommunal commencé par Dinan Communauté doit être acté, la fusion des six offices de tourisme est concrétisée avec la reprise de 23 personnes, la compétence transport vient de voir le jour et un nouveau conseil de développement est en cours de réalisation afin que tous les citoyens puissent s'exprimer.

Voilà le constat à ce jour, j'espère que l'agglomération répondra à un véritable service au public.

Il y a deux ans, j'avais préconisé une commune nouvelle avec Plouasne, ce n'était pas une lubie ni même un arrangement entre élus, cette décision nous préparait pour l'avenir. Qui perdrait aujourd'hui des dotations supplémentaires ?

L’agglomération, dans ses études menées dans le cadre fiscal et financier, met l’accent sur les mutualisations nécessaires pour les communes **sud** du pays des Faluns. Nous serons donc obligés, qu’on le veuille ou non, d'entamer le dialogue avec les uns et les autres.

Aujourd’hui, la partition ne sera plus la même : Il n’y aura pas que des clés de sol et de fa, par contre il y aura certainement plusieurs bémols. Pourrons-nous choisir où serons-nous obligés d’accepter le projet des administrations ?

Il y a deux ans, j’avais lu dans le registre mis à la disposition de la population ,qu’il fallait attendre la conception de l’agglomération, ne pas mettre la charrue avant les bœufs, mais aujourd’hui l’agglomération est constituée avec ses différentes compétences, elle existe et il faudra bien composer politiquement avec elle.

Pour ma part, je reste sur mes gardes, il faudra bien choisir les partenaires avec qui nous pourrions nous marier, mais nous vivons aujourd’hui ce changement territorial et rester regarder le train passer sans monter dans un wagon nous obligerait à perdre des dotations et même le sens de l’histoire !

Une seule chose néanmoins, je ne laisserai pas notre commune être bradée ou même disparaître, elle a une identité culturelle forte et je me porte garant de cette dernière tant que vous me donnerez la tâche d’être votre maire.

Belle année à tous,

Arnaud CARRE

Comptes-rendus des réunions de conseil municipal

Compte-rendu de la séance du 15 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 15 septembre à dix-huit heures trente. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10 Présents : 7 Votants : 9	**Présents** : Arnaud CARRÉ, Thierry CHAPON, Axel HERVET, Nathalie MESNAGE, Erwann DIVEU, , Mary BRITTON, Christine LOGUIVY. **Absents** : Marjorie VESLIN ayant donné pouvoir à Nathalie MESNAGE Ludovic MAHE ayant donné pouvoir à Arnaud CARRE Alan BOURDET

Secrétaire de séance : Nathalie MESNAGE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 35. Il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

Se prononcer sur le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
Décision modificative à prendre pour régler le bornage devant bar de Mme Rolland
Délibérer pour porter déclassement des nouvelles parcelles A 1011 et A 1012 qui passeront dans le domaine privé de la commune
Délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif au dossier d'enquête publique pour le projet parcelles devant bar de Mme Rolland
Présentation du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité
Questions diverses

Achat à prévoir d'un projecteur et d'un ordinateur portable

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'avoir un projecteur en mairie afin de projeter les dossiers lors des réunions de conseil municipal, ce qui économiserait un bon nombre de photocopies.
Après délibération, il est proposé d'acheter le projecteur cette année et Axel Hervet prêterait son ordinateur portable lors des réunions de conseil municipal, ce qui reportera à 2018 cet achat. Axel Hervet doit remettre un devis en mairie concernant le projecteur.

Demande exceptionnelle de subvention de l'association les Obélix

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de l'association « Les Obélix », club de fléchettes électroniques. Ce club a obtenu le titre de champion de France de fléchettes électroniques en juin dernier à la Rochelle. Il est ainsi qualifié pour le championnat d'Europe en Espagne à Benidorm. Les responsables de cette association font savoir que ce déplacement engendrera des frais et ils demandent à la commune une subvention exceptionnelle. Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 100 € à ce club qui représentera Le Quiou en Espagne.
Après délibération, il est procédé au vote à main levée :
Membres en exercice : 10 Membres présents : 7 Membres votants : 9 Voix pour : 9

Une subvention exceptionnelle de 100 € est accordée.

Décision Modificative pour régler le bornage de nouvelles parcelles devant le bar
Afin de permettre le règlement en dépense d'investissement de la facture du SCP Allain concernant le bornage de nouvelles parcelles devant le bar "La Belle Epoque", il y a lieu de prendre la Décision Modificative suivante

D 2313 : - 1008 €
D 2112 : + 1008 €
Après deliberation, il est procédé au vote à main levée :
Membres en exercice : 10 Membres présents : 7 Membres votants : 9 Voix pour : 9

Décision Modificative acceptée

Pouvoir au Maire concernant l'arrêté d'enquête publique

Selon les articles L 141-3, L 141-4, L 141-5, L 141-6, L 141-10 du Code de la Voirie Routière, Monsieur le Maire devra prendre un arrêté d'enquête publique permettant à terme de porter déclassement des nouvelles parcelles devant le bar, pour les vendre au SCI PR Les Faluns. A cette fin, Monsieur le Maire demande de lui donner pouvoir afin qu'il puisse signer tout acte relatif au dossier de l'enquête publique.

Après délibération, il est procédé au vote à main levée :
Membres en exercice : 10 Membres présents : 7 Membres votants : 9 Voix pour : 9
Accord pour donner tout pouvoir à Monsieur le Maire afin qu'il signe les actes relatifs à l'enquête publique.

Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) –modalités d'attribution pour l'année 2017

Rapporteur :
Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011 (article 125 de la Loi de Finances initiale pour 2011), l'article 144 de la Loi de Finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.
Ce mécanisme de péréquation appelé Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une fraction des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
Il nous appartient donc désormais de nous prononcer sur la répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres.
Pour mémoire, trois méthodes de répartition sont possibles

La répartition dite de « droit commun »
La part de l'EPCI est fixée en fonction du *coefficient d'intégration fiscale (CIF).*
Le prélèvement restant est réparti entre les communes en fonction de leur insuffisance de potentiel financier par habitant et leur population. Aucune délibération n'est nécessaire dans ce cas.

Une répartition à « la majorité des deux tiers du conseil »
La part de l'EPCI est déterminée en fonction du *coefficient d'intégration fiscale (CIF) ou d'un autre critère sans que celui-ci n'ait pour effet de s'écarter de plus de 30 % le résultat obtenu de la répartition effectuée avec le CIF.*

Une répartition « dérogatoire libre »
Dans ce cas, il nous appartient de définir librement la nouvelle répartition du reversement suivant nos propres critères.

La commission des finances de Dinan Agglomération a procédé à l'analyse de différents scénarios de pondération du droit commun par les critères légaux. Ce travail n'a pas permis d'aboutir à un scénario réduisant l'écart pour certaines communes entre la répartition de droit commun en 2016 et la répartition de droit commun en 2017.

La commission a proposé d'attribuer l'intégralité du FPIC à l'EPCI puis un reversement par l'EPCI d'une AC égale au montant de droit commun du FPIC des communes en 2016 (perte de la bonification pour les communes de l'ex-Dinan Communauté) et répartition de la différence entre enveloppe droit commun 2016 et 2017 (105 000 €) entre les communes de l'ex CC du Pays de Matignon en fonction de la population légale. Cette opération est neutre pour la Communauté d'Agglomération.
Le Conseil Communautaire a retenu la proposition de la commission des Finances.

En conséquence, le Conseil Communautaire réuni le 17 juillet 2017 avec 84 voix pour et une voix contre :
- a adopté une répartition dérogatoire libre avec affectation de l'intégralité du FPIC à Dinan Agglomération ;
- a adopté le principe du reversement aux communes par Dinan Agglomération d'une allocation de compensation égale au montant de droit commun du FPIC 2016 (tableau joint) ;

Afin d'entériner la proposition du Conseil Communautaire, les conseils municipaux sont appelés à délibérer dans un délai de deux mois soit avant le 17 septembre 2017 pour approuver l'affectation de l'intégralité du FPIC à Dinan Agglomération (approbation à l'unanimité des Conseils Municipaux et à la majorité simple au sein de chaque Conseil Municipal). Si les conseils municipaux n'ont pas délibéré avant le 17 septembre 2017, ils sont réputés avoir approuvé la délibération de l'EPCI.
Il appartiendra ensuite à la CLECT de se prononcer sur la modification des allocations de compensation.

Nathalie Mesnage et Axel Hervet soulignent leur incompréhension sur l'organisation même de l'agglomération. Pourquoi doit-on redonner notre avis ? Ils rappellent le souci de solidarité envers les petites communes et le rôle de l'agglomération à soutenir ces dernières.

Monsieur le Maire rappelle qu'il présentera le pacte fiscal et financier de solidarité au prochain conseil municipal, étude réalisée par l'agglomération. Il ajoute également que le FPIC est important pour la commune, les 6 666 euros aideront à payer les travaux de la cantine scolaire. Il rejoint les propos de Nathalie Mesnage et d'Axel Hervet quant à la réussite de solidarité entre les communes et l'agglomération.

Suite compte-rendu du 15 septembre 2017

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour :

adopter une répartition dérogatoire libre avec affectation de l'intégralité du FPIC à Dinan Agglomération ;

adopter le principe du reversement aux communes par Dinan Agglomération d'une allocation de compensation égale au montant de droit commun du FPIC 2016 ;

Après déliberation, il est procédé au vote à main levée :

Membres en exercice : 10 Membres présents : 7 Membres votants : 9 Voix pour : 9

Le Conseil Municipal :

adopte la répartition dérogatoire libre avec affectation de l'intégralité du FPIC à Dinan Agglomération

adopte le principe du reversement aux communes par Dinan Agglomération d'une allocation de compensation égale au montant de droit commun du FPIC 2016

Acceptation d'un don fait à la commune

Monsieur le Maire indique qu'un don de 7.60 € par chèque a été fait à la commune par l'APE Evran/Le Quiou.

En conséquence, il demande l'autorisation d'accepter ce don. Après délibération, il est procédé au vote à main levée :

Membres en exercice : 10 Membres présents : 7 Membres votants : 9 Voix pour : 9

Le don est accepté.

Nouvelle adresse de Dinan Agglomération

Monsieur le Maire fait part de la modification du siège social de Dinan Agglomération. Les communes ont été destinataires d'une délibération indiquant que, depuis la fusion des communautés de Dinan Communauté et des communautés de communes du Pays de Caulnes, Plancoët-Plélan et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes du Rance-Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin, au 1er janvier 2017, et considérant que le siège social de Dinan Agglomération était fixé au 34 rue Bertrand Robidou 22100 Dinan, et qu'à compter du 15 juin 2017 les services ont intégré de nouveaux locaux situés 8 boulevard de L'Europe 22100 Dinan, en conséquence le siège social de Dinan Agglomération a été modifié, il est désormais situé au 8 boulevard de L'Europe 22100 Dinan.

La séance est levée à 19 h 30

Compte-rendu de la séance du 3 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 3 octobre à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10 Présents : 6 Votants : 8	**Présents** : Arnaud CARRÉ, Thierry CHAPON, Axel HERVET, Nathalie MESNAGE, Mary BRITTON, Christine LOGUIVY. **Absents** : Marjorie VESLIN ayant donné pouvoir à Axel HERVET Ludovic MAHE ayant donné pouvoir à Arnaud CARRE Alan BOURDET ; Erwann DIVEU

Secrétaire de séance : Christine LOGUIVY

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 35. Il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

Présentation par Arnaud CARRÉ du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité
Projet numérique à l'école présenté par Axel HERVET
Travaux à l'école, sol cantine et WC garderie, présentation par Nathalie MESNAGE et Erwann DIVEU
Demande de subvention exceptionnelle par le secours populaire Français pour les victimes de l'ouragan Irma
Déjeuner du CCAS le 11 novembre prochain, présentation par Marjorie VESLIN
Questions diverses

Présentation du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité

Monsieur le Maire présente le diagnostic financier et fiscal de solidarité dans le cadre du projet d'Agglomération partagé de Dinan Agglomération. Il indique que le pacte fiscal et financier solidaire servira dans une démarche globale du projet d'agglomération. Il permettrait d'anticiper les réformes au lieu de les subir tout en réfléchissant à une ligne de partage entre communes et EPCI et entre communes elles-mêmes.

Une nécessité d'avoir une appréciation globale de l'état des lieux des finances et de la fiscalité sur le territoire de l'agglomération. Enfin un diagnostic réalisé en interne ; il se réalise selon un planning où le conseil communautaire, après consultation des communes, prendra une orientation.

Monsieur le maire présente plusieurs thèmes.

L'environnement socio économique de Dinan Agglomération, l'analyse de la structure fiscale, celle-ci correspond aux taux des ménages et des entreprises, l'analyse des produits fiscaux impacte leur neutralisation et leur l'évolution.

Monsieur le maire ajoute qu'il en ressort une baisse de la DGF ; celle-ci est calculée via la population INSEE, la population, la superficie communale, la longueur de voirie, la taxe d'habitation, le revenu fiscal par habitant et le potentiel financier.

A ce sujet, la commune a perdu près de 20 à 40% de DGF suivant les calculs pondérés présentés. Il en ressort également pour la commune du QUIOU que les charges de personnel se situent entre 30 à 40 % des charges de fonctionnement. Les charges externes se situent entre 20 et 25 %, peu de charges financières.
Le retour de FCTVA a été important et a aidé en retour d'investissement. Il ajoute que la baisse des dotations de l'état n'arrange pas la capacité d'autofinancement de la commune.
Point positif, l'encours de la dette est faible pour LE QUIOU et le délai de désendettement pour la commune se situe entre les deltas de quinze à vingt ans.

Le diagnostic est disponible sur support papier et consultable en mairie.

Avis favorable sur projet numérique à l'école des Faluns – Jules Verne

Axel HERVET fait part du projet numérique du RPI école des Faluns – Jules Verne.
Les élèves passent d'un site à l'autre selon leur classe. Les habitudes de travail, instaurées par l'utilisation quotidienne des tablettes, pourront se transmettre d'une classe à l'autre tout au long du parcours scolaire. Un Espace Numérique de Travail (ENT) partagé permettrait par exemple que toutes les références de productions ou de leçons soient utilisables d'une année à l'autre. L'usage des leçons sous la forme de vidéos (capsules) serait facilité parce qu'accessible sur le temps scolaire ou celui de la maison. La perception par les familles du RPI comme une seule entité scolaire serait amplifiée par la possibilité de consulter les travaux et les projets de toutes les classes.
Parmi les usages recherchés, les professeurs ciblent en priorité les dispositifs qui favorisent la gestion de l'hétérogénéité. L'emploi intensif et quotidien du numérique permettra aux élèves d'être davantage autonomes sur les tâches d'entrainement (calcul, géométrie, dictées, transposition de phrases, compréhension orale en français ou en langue étrangère, etc.). Les professeurs pourront s'attacher davantage à l'accompagnement des élèves qu'à la distribution et à la gestion des activités.
Ainsi à terme :

Chaque classe disposerait d'un vidéoprojecteur relié à un ordinateur portable dédié et connecté à Internet ;
Un Espace Numérique de Travail (ENT) serait utilisé par tous les partenaires des écoles ;
Chaque école disposerait également d'un lot de tablettes et de robots programmables ;
La connexion Internet serait sécurisée ;
La sauvegarde serait assurée par un serveur au sein de l'école (serveur NAS) ;

L'appel à projets ENIR apporte l'occasion pour les conseils municipaux et le conseil d'école de réfléchir ensemble à la cohérence d'un plan d'équipement pour l'ensemble des classes. Il sera accessible au terme de quelques années budgétaires pour respecter les capacités budgétaires des communes. L'appel à projets ENIR permettrait d'en financer la plus grande partie avec l'aide de l'Etat de 50 %.
Cet investissement total est estimé à environ 20 000 euros pour 5 ans. Les investissements qui seront réalisés en 2018 bénéficieront d'une subvention de 50 %. Le reste à charge en 2018 serait d'environ 10 000 €.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner son accord sur l'investissement du projet numérique au sein du RPI, que cet investissement reprendra la somme adjugée dans le budget de fonctionnement des TAP.
Le conseil municipal donne accord au maire pour signer tout acte concernant ce projet.
Après délibération, il est procédé au vote à main levée :
Membres en exercice : 10 Membres présents : 6 Membres votants : 8 Voix pour : 8

Pour information, les directrices ont demandé lors d'un conseil d'école, que le RPI participe à un éventuel projet de classe de découverte à hauteur de 2 000 €. Le RPI a accepté de participer pour 500 € afin de favoriser le projet numérique sur l'année 2018.
L'arrêt de TAP a commencé à réduire les coûts de fonctionnement du RPI. Monique LE CALVEZ, secrétaire générale à la mairie d'Evran, donnera le coût plus précis en novembre, mais il lui faudra attendre toutes les factures pour définir le coût réel.

Travaux de réfection du sol de la cantine

Comme convenu, le sol de la totalité de la cantine va être refait pendant les vacances de la Toussaint par l'entreprise DEGANO. Le vendredi 20 octobre ou le samedi 21 octobre, l'agent technique Patrice Goupil sera aidé de parents d'élèves pour la préparation des lieux. Les travaux devront être terminés pour la rentrée.

Projet WC salle de garderie
Ce projet sera vu plus tard.

Banc dans la cour de l'école des Faluns
Le banc circulaire autour de l'arbre dans la cour de l'école sera mis en place le mercredi 4 octobre 2017 par Vincent et Jeannie BAZY.

Suite du compte-rendu de la séance du 3 octobre 2017

Subvention à titre exceptionnel au Secours Populaire Français suite à l'ouragan Irma

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention du Secours Populaire Français suite à l'ouragan Irma. Il propose d'accorder 50 € à titre exceptionnel.
Après délibération, il est procédé au vote à main levée :
Membres en exercice : 10 Membres présents : 6 Membres votants : 8 Voix pour : 8
La subvention exceptionnelle de 50 € est acceptée.

Décision Modificative pour régler le vidéoprojecteur

Afin de permettre le règlement en dépense d'investissement du vidéoprojecteur, dépense alors non prévue au budget communal, il y a lieu de prendre la Décision Modificative suivante
D 2313 : - 599 € D 2183 : + 599 €
Après délibération, il est procédé au vote à main levée :
Membres en exercice : 10 Membres présents : 6 Membres votants : 8 Voix pour : 8
Décision Modificative acceptée.

Acceptation d'un don fait à la commune

Monsieur le Maire indique qu'un chèque de 100 € a été remis pour la commune par Monsieur et Madame DELAUNEY Jean-Marie du Quiou, en échange du bois abattu par la commune le long du ruisseau rue de la Fontaine. En conséquence, il demande l'autorisation d'accepter ce don.

Après délibération, il est procédé au vote à main levée :
Membres en exercice : 10 Membres présents : 6 Membres votants : 8 Voix pour : 8
Le don est accepté.

Changement de prestataire pour les assurances

Monsieur le Maire indique que les contrats d'assurance ont été réexaminés, il en ressort que l'assureur AXA propose un tarif beaucoup moins élevé que l'assureur actuel ALLIANZ, à garanties équivalentes, pour ce qui concerne l'assurance de la remorque, la tondeuse autoportée, la RC multirisque de la commune, le maire et les adjoints.
Seul le contrat souscrit pour le camion chez MMA ne changera pas puisqu'il est plus intéressant chez cet assureur.
En conséquence, Monsieur le Maire propose de résilier les assurances à date d'échéance chez ALLIANZ et de signer ces contrats chez AXA. C'est environ 1 866 € qui seront ainsi économisés chaque année pour les assurances.
Après délibération, il est procédé au vote à main levée :
Membres en exercice : 10 Membres présents : 6 Membres votants : 8 Voix pour : 8
Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour résilier les assurances chez Allianz et les signer chez AXA.

Repas des aînés pour le 11 novembre

Monsieur le maire rappelle que le prix du repas sera de 28 € et 8.50 € pour les enfants. Le repas aura lieu au restaurant « L'orée du Parc » à Bécherel.

Acquisition par la commune de l'habitacle de la cabine téléphonique

Monsieur le Maire fait part du projet de Sullyvan ROME et Catherine PERNOT d'installer une bibliothèque ouverte au public et d'un espace d'échange de graines (boîte à potager) dans la cabine téléphonique. Mary Britton est également à l'origine de ce projet. En conséquence Monsieur le Maire propose d'acquérir l'habitacle de la cabine téléphonique auprès d'Orange qui enverra une attestation de cession à titre gratuit qu'il faudra signer en retour, ce qui confirmera le fait que la cabine deviendra propriété de la commune.

Après délibération, il est procédé au vote à main levée :
Membres en exercice : 10 Membres présents : 6 Membres votants : 8 Voix pour : 8
La proposition d'acquisition d'habitacle de cabine téléphonique est acceptée.

Nocturne artistique le 8 décembre au bourg du Quiou

Sullyvan ROME et Catherine PERNOT organiseront une nocturne artistique au bourg du Quiou le 8 décembre prochain. Ils ont demandé de faire passer l'information dans le bulletin municipal.

Suite du compte-rendu de la séance du 3 octobre 2017

Service civique pour les jeunes, avec la Mission Locale

Christine Loguivy, référente pour LE QUIOU auprès de la Mission Locale, fait part du projet de service civique pour les jeunes. Ce sont des jeunes volontaires qui signent un contrat d'engagement avec la mairie ou l'association pour laquelle ils vont travailler. Le contrat aura une durée de 6 à 12 mois avec un minimum de 24 heures par semaine, maximum 35 heures. Les jeunes percevront une indemnité forfaitaire (peu importe le nombre d'heures travaillées) de 470 € versés par l'Etat et 107 € versés par l'organisme qui emploie les jeunes (mairie ou association).
La mission ne doit pas remplacer un emploi et le jeune devra y être accompagné d'un tuteur. Les jeunes intéressés par ce service civique peuvent contacter le Mission Locale 5 rue Gambetta à Dinan au 02 96 85 32 67. www.service-civique.gouv.fr

La séance est levée à 20 h 50.

Compte-rendu de la séance du 14 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 14 novembre à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10 Présents : 6 Votants : 8	**Présents** : Arnaud CARRÉ, Thierry CHAPON, Axel HERVET, Nathalie MESNAGE, Marjorie VESLIN, Mary BRITTON **Absents** : Christine LOGUIVY ayant donné pouvoir à Nathalie MESNAGE Ludovic MAHE ayant donné pouvoir à Thierry CHAPON Erwann DIVEU, Alan BOURDET

Secrétaire de séance : Marjorie VESLIN
Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 42. Il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

Projet de la restructuration de l'école :
- Point sur le dossier
- Présentation du projet de l'architecte du CAUE22
- Emprunt (rachat de l'emprunt en cours au CMB)
- Subventions espérées, délibérer pour le contrat de territoire
- Planning des travaux

Délibérer pour inscrire le circuit communal de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée(PDIPR)
Accueil des gens du voyage, proposition de Dinan Agglomération, délibération à prendre
Délibérer pour adhérer à la convention de partenariat « Conseil en Energie Partagé »
Demande de jeunes de la commune pour un partenariat concernant la 5ème édition Europe Raid 2018.
Questions diverses

Projet de restructuration totale du site de l'école des Faluns ; accord pour signer toutes demandes de subventions

Monsieur le Maire pensait prévoir uniquement la construction d'un dortoir près de la classe des élèves de maternelle mais, après échanges avec divers organismes, il faut envisager la restructuration complète de l'école : construction salle de repos, modification classe, modification ou construction salle de motricité, garderie, salle de propreté, cantine, cuisine de réchauffe. Monsieur le Maire montre le projet établi par l'architecte du CAUE22, Monsieur Thimel. Il faut prévoir renégocier l'emprunt en cours au Crédit Mutuel de Bretagne ou le rachat par le Crédit Agricole. Des démarches sont en cours.

En conséquence, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer tout acte relatif à ce dossier et notamment de signer les demandes de subventions.

Après délibération, il est procédé au vote à main levée :
Membres en exercice : 10 Membres présents : 6 Membres votants : 8 Voix pour : 8

Suite du compte-rendu de la séance du 14 novembre 2017

REVOYURE du contrat de territoire de Dinan Agglomération

Monsieur le Maire rappelle les travaux que la commune avait inscrits au Contrat de Territoire de Dinan Agglomération :
Rénovation de l'église : 282 000 € avec 25 577 € de subvention accordée par le contrat de territoire
Rénovation et construction d'un bâtiment multifonction à l'école : 150 000 € avec 25 578 € de subvention accordée par le contrat de territoire.
Vu le projet de restructuration totale du site de l'école, Monsieur le Maire propose de reporter le montant prévu pour les travaux de l'église (282 000 €) sur le projet de l'école.
Après délibération, il est procédé au vote à main levée :
Membres en exercice : 10 Membres présents : 6 Membres votants : 8 Voix pour : 8

Inscription du circuit de randonnée « Voyage nature en pays des Faluns » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil Départemental lui demandant d'émettre son avis sur la MISE A JOUR DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEES et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés, conformément à l'article L361.1 du Code de l'Environnement. Une délibération avait déjà été prise par la commune en 2016, mais une portion de chemin manquait au circuit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

1. émet un avis favorable au PDIPR

accepte l'inscription à ce plan des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux (selon plan ci-joint)

s'engage à :
- A en garantir l'entretien
- A ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan.
- A signer des conventions avec les propriétaires privés, pour autoriser le passage des randonneurs
- A proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à toutes opérations foncières
- A proposer une désinscription quand le tronçon n'a plus d'intérêt pour la randonnée

confie à la communauté de communes de Dinan Agglomération pour l'itinéraire pédestre intitulé « Voyage nature en pays des Faluns » comme inscrit dans ses statuts :

- Le balisage
- La promotion

L'aménagement du circuit et l'entretien seront à la charge de la commune.
autorise Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions et tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

Après délibération, il est procédé au vote à main levée :
Membres en exercice : 10 Membres présents : 6 Membres votants : 8 **Voix pour : 8** **Voix contre : 0**
Proposition acceptée

Propositions de terrains pour l'accueil des Gens du Voyage par les communes

Dans le cadre de sa compétence pour l'accueil des Gens du Voyage (aménagement et gestion d'aires d'accueil), le Conseil communautaire de Dinan Agglomération a adopté une délibération-cadre le 25 septembre 2017.
Monsieur le Maire fait lecture de la délibération de la séance du Conseil Communautaire du 25 septembre 2017.
Il en ressort que la commune de LE QUIOU n'a pas les critères demandés pour la recherche de terrains (proximité des axes de transports, proximité des zones commerciales, surface disponible permettant d'accueillir un des trois types d'aires, prise en compte des stationnements récurrents déjà observés, possibilité d'un aménagement sécurité pour l'accès aux terrains, éloignement minimal par rapport aux zones d'habitation).
En conséquence, le conseil municipal n'est pas favorable à la proposition de terrain pour l'accueil des gens du voyage.
Après délibération, il est procédé au vote à main levée :

Membres en exercice : 10 Membres présents : 6 Membres votants : 8 **Voix pour : 0**
Voix contre : 8
Proposition refusée.

Suite du compte-rendu de la séance du 14 novembre 2017

Projet d'adhésion à la convention de partenariat « Conseil en Energie Partagé » proposée par Dinan Agglomération

Monsieur le Maire fait part de la nouvelle convention d'adhésion proposée par Dinan Agglomération à l'attention des communes de moins de 10 000 habitants souhaitant bénéficier du service « Conseil en Energie Partagé » CEP. Ce service apporte :
- Un suivi et une optimisation de l'ensemble des consommations d'énergie
- La réalisation d'un bilan annuel
- Un examen de tous les avant-projets énergétiques et formule les recommandations nécessaires
- L'aide aux communes dans l'élaboration de leurs projets (dossier de consultation, demande de subvention, etc.)

Les conditions d'adhésion, exposées dans la convention, sont notamment :

L'engagement de la collectivité sur 3 ans minimum

Une cotisation annuelle pour l'adhésion de 0.42€ par habitant, soit environ 146 € par an.

Les conseillers municipaux ne souhaitent pas adhérer à cette convention.

Après délibération, il est procédé au vote à main levée :
Membres en exercice : 10 Membres présents : 6 Membres votants : 8 **Voix pour : 0**
Voix contre : 8 La commune n'adhèrera pas à la convention.

Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 9 octobre 2017, a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2017. Ce même rapport a été adopté par le Conseil Communautaire le 23 octobre 2017.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour adopter le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte :

Le rapport de la CLECT du 9 octobre 2017

Le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2017 qui s'élève à 4 659.10 €

Le reversement du FPIC au titre de l'année 2017 pour un montant de 6 888.00 €.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 6 Membres votants : 8 **Voix pour : 8**
Voix contre : 0 Proposition adoptée

Demande de jeunes de la commune pour un partenariat concernant la 5ème édition Europe Raid 2018

Monsieur le Maire précise que ce dossier sera présenté par les jeunes lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Questions diverses :
Monsieur le Maire indique avoir constaté que les réverbères étaient allumés plus tard que l'horaire prévu habituellement pour l'extinction des lumières et demande que les horloges soient contrôlées. Il rappelle que l'horaire d'extinction pour tout le bourg est 21h30 et 20 h 00 pour le village de Mauny.

La séance est levée à 20 h 10

Compte-rendu de la séance du 5 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 5 décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10 Présents : 5 Votants : 9	**Présents** : Arnaud CARRÉ, Thierry CHAPON, Axel HERVET, Nathalie MESNAGE, Christine LOGUIVY **Absents** : Ludovic MAHE ayant donné pouvoir à Thierry CHAPON Marjorie VESLIN ayant donné pouvoir à Axel HERVET Mary BRITTON ayant donné pouvoir à Nathalie MESNAGE Erwann DIVEU ayant donné pouvoir à Arnaud CARRE Alan BOURDET

Secrétaire de séance : Christine LOGUIVY

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 34.
Il est constaté que le quorum est atteint.

Suite du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2017

ORDRE DU JOUR :

Présentation des orientations du Plan Local d'Urbanisme intercommunal - élaboration - et débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
Délibération à prendre suite à l'avis du commissaire enquêteur pour l'enquête publique effectuée, relative au déclassement d'une partie de la place de l'église pour aliénation au profit de la SCI PR Les Faluns.
Délibération à prendre pour renouveler le poste d'adjoint technique contractuel pour un an renouvelable (du 1er/01/2018 au 31/12/2018), concernant le ménage des bâtiments communaux.
Présentation par les jeunes d'une demande de partenariat concernant la 5ème édition Europe Raid 2018.
Questions diverses

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal

Monsieur le Maire demande si quelqu'un a une remarque à faire concernant le compte-rendu de la précédente réunion de conseil municipal en date du 14 novembre 2017. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OBJET : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) – Elaboration – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 151-5 et L. 153-12 ;
Vu la délibération n° CA-2017-082 du 13 mars 2017 approuvant la prescription d'un PLUi-H issu de la fusion des procédures d'élaboration des PLUi-H prescrites par délibérations du Conseil communautaire de DINAN COMMUNAUTE, le 29 juin 2015 et du Conseil communautaire de PLANCOET-PLELAN, le 14 décembre 2015 ;
Monsieur le Maire rappelle que le Conseil communautaire a approuvé la prescription d'un PLUi-H issu de la fusion des procédures d'élaboration des PLUi-H prescrites par délibérations du Conseil communautaire de Dinan Communauté, le 29 juin 2015, et du Conseil communautaire de PLANCOET-PLELAN, le 14 décembre 2015, par une délibération n°CA-2017-082 en date du 13 mars 2017.
L'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLUi-H comprennent un PADD.
Ce document définit :
- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
Il doit, en outre, fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
En application de l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et des Conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.
La présente étape de la procédure consiste à débattre, sans vote, au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du PADD.
Le PADD du PLUi-H de DINAN AGGLOMERATION permet de définir les orientations générales en matière de développement du territoire pour 12 ans, soit à l'horizon 2032. Il exprime les volontés et les ambitions de la collectivité dans le respect des principes énoncés aux articles L. 101-1 à L. 101-3 du code de l'urbanisme.
Les orientations générales du PADD du futur PLUiH sont les suivantes :

Introduction
I. .....Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, fondement du PLUi de Dinan Agglomération
II. Des enjeux forts pour l'élaboration du PLUi de Dinan Agglomération
III. Garantir à Dinan son rôle de pôle de vie
IV. Engager une politique de développement ambitieuse sur les pôles littoraux : pour une vie à l'année sur un territoire animé

Chapitre 1 : Renforcer l'attractivité de Dinan Agglomération
Capitaliser sur les richesses environnementales du territoire
II. Accompagner les évolutions des paysages emblématiques et ordinaires
III. Asseoir le développement urbain sur la qualité paysagère
IV. Considérer le tourisme comme un objectif de développement autant qu'un cadre de valorisation pour le territoire

Chapitre 2 : Poursuivre la stratégie d'accueil du territoire

Conforter l'équilibre territorial

Renforcer la place des centralités au sein des communes

III. Promouvoir des formes urbaines qualitatives, et requestionner la densité

IV. Favoriser un territoire des courtes distances

V. Engager le parc bâti dans une transition énergétique et numérique

Chapitre 3 : Accompagner le développement pour un territoire à vivre

Favoriser l'entreprenariat sur Dinan Agglomération

II. Hiérarchiser les zones d'activités dans une logique de clarification de la stratégie communautaire

III. Inscrire le développement économique dans un cadre de consommation d'espace maîtrisé

IV. Garantir un développement commercial qualitatif et diversifié

V.Valoriser l'agriculture en tant qu'activité économique structurante

VI. S'engager vers un développement des transports et de la multimodalité favorisant les déplacements communautaires

Chapitre 4 : Assurer un développement démographique et économique intégrateur d'une gestion durable des ressources et des risques

Maîtriser la ressource en eau dans tous ses usages

Limiter la production de déchets et valoriser la ressource

Développer les filières d'énergies renouvelables comme ressources locales

IV. Garantir un cadre de vie de qualité en préservant les biens et la population face aux risques, nuisances et pollutions

Chapitre 5 : Répartir la production de logements en limitant l'étalement urbain

Adopter une stratégie de repartition territoriale adaptée

Permettre et favoriser les parcours résidentiels choisis

Chapitre 6 : Développer l'attractivité du parc de logements existants

I. Recréer les conditions d'attractivité en répondant aux attentes en matière de qualité de logement et de cadre de vie

Lutter contre la dégradation du parc de logements existants

Chapitre 7 : Garantir un logement adapté pour tous

Définir des objectifs de production sociale ambitieux et répartis sur le territoire

Prendre en compte les publics spécifiques

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert et invite les membres du Conseil à s'exprimer sur les orientations générales du PADD venant d'être présentées.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi-H et soumet à Dinan Agglomération les observations résultant du débat :

Le Conseil Municipal demande à ce que les ex-communautés de communes de l'agglomération ayant investi en dehors des accords souhaités lors des ateliers de fusion, puissent avoir moins d'investissement. En effet, l'agglomération a repris de nombreux emprunts, et le Conseil Municipal du Quiou estime qu'il faut avoir une certaine solidarité et équité envers les ex-territoires ayant respecté les ateliers de fusion ; cela s'est démontré lors des travaux de la « CLE ».
Le Conseil Municipal souhaite également que les dotations comme le FPIC et les dotations de solidarité soient versées en priorité et par solidarité aux petites communes, élément moteur en milieu rural.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 5 Membres votants : 9 **Voix pour 9**

Suite du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2017

Vente d'une partie de la place publique à la SCI PR Les Faluns

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du commissaire enquêteur, Monsieur Philippe LEMERCIER, et ses conclusions, suite à l'enquête publique effectuée du 14 octobre 2017 au 31 octobre 2017 relative au déclassement d'une partie de la place de l'église pour aliénation au profit de la SCI PR Les Faluns, dans le cadre d'un projet d'extension du commerce (bar-tabac) à l'enseigne « La Belle Epoque », pour lequel la commune a demandé à la SCI PR Les Faluns de voir l'architecte du CAUE22 avant tout projet.
Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'agrandissement devront s'intégrer harmonieusement à l'existant, comme l'indique le commissaire enquêteur dans sa conclusion : « la volonté de la municipalité de veiller aussi au respect d'une bonne intégration architecturale du projet au sein du centre-bourg de la commune, contribuera à éviter à la population de mauvaises surprises quant aux éventuelles modifications du paysage environnant ».

L'avis du commissaire enquêteur étant favorable, le Conseil Municipal confirme ses délibérations antérieures sur ce dossier et décide de la vente des parcelles A 1011 et A 1012 d'une surface de 64 ca à la SCI PR Les Faluns, au prix d'un euro le m2, soit 64 €.
Comme prévu dans les précédentes délibérations, les frais relatifs à ce dossier sont à la charge de la SCI PR Les Faluns.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer tout acte permettant de finaliser cette affaire.
Membres en exercice : 10 Membres présents : 5 Membres votants : 9 **Voix pour 9**
Après délibération, accord à l'unanimité des présents.

Renouvellement du poste d'adjoint technique contractuel cause fin de contrat sur emploi permanent

Monsieur le Maire propose de renouveler le poste d'adjoint technique contractuel de 2ème classe, catégorie C, 1er échelon selon l'indice connu à ce jour : Brut 340, Majoré 321, créé en 2016, d'une durée d'un an renouvelable selon l'article 3-3-4 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. La durée hebdomadaire de service étant de 2 heures.
Poste pour faire le ménage des locaux communaux, mairie, salle annexe, salle Georges Le Gac à la gare et les WC publics.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de renouveler ce poste et de signer toute délibération et contrat permettant l'embauche de la personne.
Membres en exercice : 10 Membres présents : 5 Membres votants : 9 **Voix pour 9**

Subvention exceptionnelle pour l'association « Europ' Breizh »

A la demande de Monsieur le Maire, Jérémy Bodin est venu exposer son projet humanitaire représentant l'association « Europ'Breizh », ils participeront à la 5ème édition Europe Raid en 2018.
Cette association demande à la commune une subvention exceptionnelle pour les aider dans leur projet. Après discussion, le conseil municipal propose d'accorder 150 € ainsi que l'impression du blason de la commune qui sera placé sur le véhicule lors de l'épreuve. En effet, l'image de la commune du Quiou sera portée sur l'Europe entière, l'association en devenant ambassadeur par leur périple.
Après délibération, il est procédé au vote à main levée,
Membres en exercice : 10 Membres présents : 5 Membres votants : 9 **Voix pour 9**

Vœux du Maire

Monsieur le Maire propose d'organiser la cérémonie des vœux du Maire le dimanche 21 janvier 2018 à la Maison de l'Enfance. Ce lieu ne pourra être choisi que s'il y a accord de la Communauté d'Agglomération.

Droit de passage et d'accès d'un Quiousien pour utiliser le domaine public

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame Christine LOGUIVY qui est locataire sur la parcelle cadastrée B 777 ; bien appartenant à Côtes d'Armor Habitat. Le système d'assainissement est placé sur la parcelle cadastrée B 814 appartenant à la commune. En conséquence, Madame LOGUIVY, qui a le projet de devenir propriétaire de son logement, demande à ce titre à la commune le droit d'occuper la parcelle cadastrée B 814 sur laquelle se situe son assainissement et elle demande l'autorisation d'un droit de passage et d'accès à cette parcelle B 814.

Après délibération, il est procédé au vote à main levée,
Membres en exercice : 10 Membres présents : 5 Membres votants : 9 **Voix pour : 8**
Madame Loguivy s'étant abstenue.

Suite du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2017

Décision Modificative pour régler les frais de personnel et assimilés et autres charges de gestion courante

Monsieur le Maire indique que le montant prévu au Budget Communal en « Charges de personnel et frais assimilés » va certainement être insuffisant pour permettre le paiement de décembre.
De même la commune n'a pas prévu suffisamment à l'article 65548 au chapitre « Autres charges de gestion courante » qui correspond à la contribution au RPI Ecole des Faluns Jules Verne.
En conséquence, Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire une Décision Modificative, si cela s'avère nécessaire, pour ces chapitres ;

La somme nécessaire sera prise au 022 (dépenses imprévues de fonctionnement)
Les montants nécessaires seront ajoutés aux articles correspondant à la demande de régularisation selon les besoins de « charges de personnel et frais assimilés » ainsi qu'à l'article 65548 « autres charges de gestion courante ».

Après délibération, il est procédé au vote à main levée,

Membres en exercice : 10 Membres présents : 5 Membres votants : 9 **Voix pour 9**
La séance est levée à 20 h 45

ETAT CIVIL

Naissances :

- Zohan GODEFROY né le 17 janvier 2017 à Saint Grégoire
- Olivia BAN LANCELIN née le 26 mars 2017 à Dinan
- Ewen ROUVRAIS né le 25 juin 2017 à Dinan
- Aélia JAMET née le 12 septembre 2017 à Dinan
- Noara JAMET née le 12 septembre 2017 à Dinan
- Jonas ALBERT né le 13 septembre 2017 à Saint Grégoire
- Arsinoé MARSOT né le 2 novmbre 2017 à Dinan
- Hugo MAUFRAIS, né le 17 décembre 2017 à Dinan

Compliments aux heureux parents

Mariage :

Marc PEPION et Adeline CONAN le 3 juin 2017
Pascal GUILBERT et Chantal CHENU le 22 juillet 2017

Toutes nos félicitations aux époux

Décès :

Monsieur Gilbert RIVET décédé le 2 janvier 2017 à Le Quiou
Madame Yvonne BOURGNEUF née Poquet, décédée le 18 mars 2017 à Saint-Malo
Monsieur Jean DOUCET décédé le 8 juin 2017 à Dinan
Monsieur Louis BOIXIERE décédé le 7 juillet 2017 à Dinan
Monsieur Fabrice BRETON, ancien conseillé municipal, décédé le 15 novembre 2017 à Plouasne

Nos sincères condoléances aux familles.

VIE COMMUNALE

Remerciements du Maire aux employés communaux

Samedi 23 décembre 2017, Monsieur le Maire, avec l'adjointe Nathalie Mesnage, responsable du personnel, ont reçu les employés travaillant pour la commune et pour l'école des Faluns du Quiou.

Pour la commune : Huguette CHESNEL secrétaire de Mairie et Patrice GOUPIL agent technique

Frédérique MAUFRAIS : agent technique

Pour l'école des Faluns :

Anita YRIS périscolaire, cantine, garderie et scolaire

Patricia LEPEROUX, périscolaire, cantine, garderie et ménage

Caroline LOHEAS, périscolaire, cantine garderie et ménage

Frédérique THOMAS, scolaire ATSEM et périscolaire

Monsieur le Maire a remercié le personnel pour le travail effectué dans l'année. Il a souhaité de bonnes fêtes de fin d'année et a remis un « coffret gourmand » à chacun. Le verre de l'amitié a clôturé cette cérémonie conviviale.

Enregistrement des PACS à la mairie depuis le 1er novembre 2017

Depuis le 1er novembre 2017, les Pactes Civils de Solidarité (PACS) sont désormais enregistrés dans les mairies.

Monsieur le Maire a eu le plaisir d'enregistrer le premier PACS le 25 novembre 2017 pour Mademoiselle DUFEIL Laëtitia et Monsieur MAUFRAIS Thibaud, parents d'un petit Hugo depuis cette date.

Un deuxième PACS a été enregistré le 9 décembre 2017 et un troisième est prévu le 20 janvier 2018.

Ecole des Faluns

L'école des Faluns compte 26 élèves en CM1-CM2 et 24 élèves en maternelle.

Le 9 octobre, le député Hervé BERVILLE est venu au Quiou et a visité l'école des Faluns.

Un banc circulaire a été mis en place autour de l'arbre dans la cour de l'école par l'entreprise BAZY, pour un coût de 400 €.

Les élèves de maternelle ont fait une sortie en automne dernier, en allant vers le château de Hac.

L'escalier d'accès au toboggan a été refait à neuf par l'adjoint Thierry CHAPON.

Réfection du sol de la cantine par l'entreprise DEGANO, pour un coût de 4 919 € ; ces travaux ont été suivis par l'adjointe Nathalie MESNAGE.

Les élèves de CM2 sont allés en classe de voile début septembre à Bétineuc. Les enfants ont appris à préparer un bateau et à naviguer (réglage de la voile en fonction du vent, faire des virements de bord et des empannages, tenir le gouvernail, arrivée au ponton ou sur plage...). Cette activité était encadrée par David Brial moniteur de voile.

Nous avons également participé à une collecte de textiles organisée par Dinan Agglomération, en partenariat avec Le Relais.
Il s'agissait d'un concours inter-écoles et **c'est l'école du Quiou qui a gagné** en collectant un peu plus de 6,5 kg de textile par enfant participant (classe des CM uniquement). Remise des prix (lot de 9 livres sur le développement durable et l'environnement, mallette pédagogique sur le gaspillage alimentaire).
Félicitation à eux !

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Cérémonie du 11 novembre 2017

Comme à l'habitude, la commune du QUIOU organise une seule et unique cérémonie commémorative. Le 11 Novembre est aujourd'hui la date du souvenir communal pour nos combattants tombés pour toutes les guerres lointaines et proches.
Après avoir assisté à un service religieux présidé par l'abbé NOEL, la population s'est rassemblée autour du monument aux morts. Monsieur le Maire a lu le discours du secrétaire d'état, et ensuite les enfants de l'école publique, entourés des institutrices et de leurs parents, ont lu des lettres de poilus envoyées à leur famille depuis le front de 1917. Ils ont relu le nom des soldats du QUIOU avant d'entamer à capella la marseillaise.

Bel exemple de solidarité et de mémoire de nos enfants et merci aux institutrices. L'année prochaine année du centenaire, un projet mené par Madame LASTERRE, institutrice des grands, sera réalisé pour marquer l'évènement. Merci également à nos amis Britanniques attachés à ces cérémonies et très présents.

Repas des aînés le 11 novembre

Le 11 novembre 2017 s'est tenu le traditionnel « repas des aînés » organisé par le CCAS de la commune. Repas des aînés qui s'est avéré intergénérationnel puisque l'âge des convives allait de 7 à 91 ans ! Monsieur Rolland Bernard et Madame Guillard Simone, doyen et doyenne de la journée, ont reçu chacun un colis-gourmand offert par le CCAS.
Les festivités se sont déroulées au restaurant l'Orée du Parc à St Pern - Bécherel et, tout au long de la journée, l'animateur Henri MERVEILLE a fait chanter et danser les participants.

On retiendra notamment les prestations vocales de Carole SHEPHARD sur la chanson « Johnny be good », d'Arnaud CARRE « Gabrielle », des enfants « on écrit sur les murs » et du duo Amandine MORIN/Jérôme PENHOAT « New-York avec toi ».
Il y eut également les immanquables danses collectives telles « la danse des canards », « les pouces en avant », « Strollad-St Malo » et « La Macarena ».
La journée s'est achevée aux alentours de 18 heures et les membres du CCAS espèrent que tout le monde en gardera un excellent souvenir. A l'année prochaine.
Pour le CCAS, Marjorie VESLIN

Information pour bénéficier de l'aide alimentaire

La « banque alimentaire » a été mise en place il y a quelques années au service de la population. Cette aide sociale permet d'aider des familles qui en ont besoin et cela pour un temps déterminé. Deux mercredis après-midi par mois, les responsables des communes avoisinantes et moi-même, membre élu du CCAS au Quiou, nous préparons les colis alimentaires à la salle annexe près de la mairie. Toutes les communes de l'ex Pays d'Evran sont représentées. Ces colis qui contiennent des produits solides et frais sont ensuite distribués par chaque responsable de commune. C'est donc moi qui les distribue au Quiou.
Si vous souhaitez des renseignements sur cette aide alimentaire, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie qui me transmettra votre demande ; je passerai faire le point chez vous en toute discrétion et votre dossier sera ensuite étudié lors d'une réunion des membres du CCAS qui vous confirmeront par courrier la décision qui sera prise.
Pour le CCAS, Christine LOGUIVY

Réunion conseil départemental du comité du label des communes fleuries de France

Le 20 décembre dernier Monsieur le Maire et moi-même nous sommes rendus à la réunion du Conseil Départemental du Comité du Label des Communes Fleuries de France à Saint-Brieuc. Ce label national existe depuis plus de 60 ans et réunit près de 4700 communes ayant de 1 à 4 fleurs. Le Quiou bénéficie d'une fleur depuis quelques années et s'inscrit dans la démarche « objectif Zéro Phyto » depuis 2011.

Accueillis par le Président, Monsieur Alain Cadec, et Madame Lesage du Comité national, les représentants des communes présentes ont pu présenter leurs différentes actions dans le fleurissement, la protection des pollinisateurs et de leur environnement au sein de leur village, bourg ou ville, en respectant les critères du label.

Nous avons pu également présenter nos actions ainsi que l'évolution du fleurissement et de la préservation des pollinisateurs, de leur environnement et de la communication auprès de la population sur lesquels nous nous sommes engagés depuis 2011, avec notamment :

2 trocs de graines et plantes par an, l'un printanier et le second automnal depuis 4 ans,
La mise en place de deux ruches pédagogiques à l'entrée des carrières du Quiou depuis 3 ans
Le jardin sensoriel créé derrière la mairie il y a 3 ans et qui continue de s'étoffer
La plantation d'un verger conservatoire le long de la voie verte, près de la gare, il y a 2 ans.
La création cette année 2017 d'un poulailler pédagogique au sein de l'école permettant de réduire les déchets ménagers
La création d'hôtels à insectes à l'École avec les enfants et derrière la mairie
Chaque année nous semons une prairie de fleurs à la gare et à la maison de l'enfance
en 2017 j'ai planté plus de primevères et des bulbes de jacinthes, jonquilles, crocus dans tous les parterres du village ainsi que des arbres fruitiers à la gare, au cimetière.

Sans oublier la mise en valeur de notre patrimoine architectural des XVIII° et XIX° siècles il y a 5 ans par un aménagement complet du bourg alliant végétalisation et circulation plus sécurisée.

Le fleurissement est un acteur important pour le tourisme et la volonté du Conseil Municipal de mettre en place à la gare une halte pour les randonneurs, promeneurs, cyclistes s'inscrit totalement dans les critères de ce label. Le Conseil Départemental s'est engagé à rénover l'ancien bâtiment de marchandises afin de pouvoir créer ce nouvel espace ouvert vers le tourisme vert.

Vers une deuxième fleur ?

Nous souhaitons continuer dans cette démarche et ainsi pouvoir bénéficier d'une deuxième fleur, qui sera un atout pour notre commune. Pour ce faire nous avons besoin de vous **n'hésitez pas à fleurir vos bas de murs, à semer des plantes utiles à la biodiversité**, cela nous aidera beaucoup pour l'entretien au quotidien. **Dans ce cadre et pour la première année nous distribuons auprès de toute la population des petits sachets d' un mélange de graines de fleurs mellifères, protectrices, et pour certaines comestibles, à vous de jouer !**

Et dans nos projets pour 2018 :

l'implantation de panneaux « Objectif Zéro Phyto » dans les différents massifs au sein du bourg,
une grainothèque au sein de la future «boîte à livres », lieu d'échange et de partage,
un jardin solidaire sur la place de l'église
un book consacré aux plantes, fleurs semées au sein de notre commune
Des ateliers de création d'hôtels à insectes et d'épouvantail auprès des enfants en partenariat avec les institutrices

Aidez-nous, fleurissez, venez à la mairie vous renseigner

Mary Britton

Troc de plantes le 5 novembre 2017

Le 5 novembre 2017 avait lieu le troc de plantes automnal, au jardin sensoriel, près de la mairie. Les amateurs ont pu échanger de nombreux plants et graines dans une ambiance conviviale. Une façon bien sympathique d'enrichir sa

Cette année, le Troc de Graines & Plantes de notre commune aura lieu le 8 Avril 2018 de 9h30 à 12h30 environ au sein du jardin sensoriel près de la mairie.

Un moment pour se rencontrer, discuter, découvrir et échanger autour du jardin et du potager. N'hésitez pas à venir proposer vos graines et pousses en échange de végétaux que vous n'auriez pas eu l'occasion de préparer pour embellir vos massifs ou agrandir votre potager.

Conseils : Soigner les plantes par les plantes

Dans les jardins, les produits chimiques sont à éviter. Les plantes offrent une alternative intéressante. Ortie, Ail, Lierre, Consoude, Prêle, Fougère, sont des alliés efficaces pour traiter nos plantes ! En purin, décoction, infusion ou tout simplement en compagnonnage.

Voici quelques exemples qui éviteront l'utilisation de produits chimiques tout en ayant un jardin et un potager productifs !

Plante	Utilisation	Effet	Au Jardin
Absinthe*	Purin et décoction toute la plante : Infusion : plantes séchées : Décoction : plantes séchées :	Rouille du groseillier Acariens, Altise du choux Ravageurs du choux / laitue	Prés des choux éloigne la piéride
Achillée	Macération fleurs sèches : Décoction fleurs fraîches : Infusion Feuilles fraiches :	Prévention des maladies cryptogramiques Active le compost Prévention maladies fongiques tomates et autres	Prés des aromatiques accroît leurs qualités gustatives et résistance aux insectes
Ail* (2)	Bulbe hâché en pulvérisation	Contre les maladies cryptogramiques	Prés des fraisiers et tomates contre les acariens
Bourrache*			Pollinisateur répulsif contre les limaces et escargots
Camomille* **Romaine**	Infusion fleurs séchées	Stimule les légumes, anti-pucerons (fèves), oïdium	Meilleur rendement des choux et oignons
Capucine*			Protège Brocolis, Haricots, Fèves des pucerons
Consoude	Purin : 1 fois par semaine max	Favorise la croissance	Barrage aux indésirables autour des cultures

Plante	Utilisation	Effet	Au Jardin
Lierre [2]	Purin / Décoction	Anti acariens, aleurodes, pucerons	
Mélisse	Infusion fleurs et feuilles fraîches	Anti fourmis, aleurodes, pucerons	
Oignon*	Infusion des bulbes	Mildiou, oïdium (2 fois par jour)	Oignons et carottes se protègent mutuellement protège le pêcher de la cloque
Ortie* [1]	Macération Purin (pulvérisation 100g / litre)	Contre les pucerons Stimule les jeunes plants Contre les doryphores	
Pissenlit*	Infusion plante fraiche purin sur sol de culture	Résistance aux ravageurs stimule la croissance	
Prêle	Décoction Purin	Maladies fongiques, acariens Teigne du poireaux, prévention acariens	Enrichit le compost
Rhubarbe*	Feuille fraîche en infusion pulvérisée en macération	Repousse pucerons et teignes lutte contre pucerons, chenilles, limaces	Feuilles enterrées près des choux : antipourriture grise
Sauge*	Fleurs et feuilles fraîches Infusion Macération	Insectifuge et acariens Mildiou de la pomme de terre	Repousse limaces et pucerons
Soucis*	Purin après floraison 10 cl / l	Stimule la croissance des tomates et choux	Protège les tomates et les choux
Sureau Noir	Feuilles fraîches Décoction Purin	Insectifuge Eloigne mulots et taupes	
Tagètes (Oeillet d'inde)			Au pied des tomates, concombres … protège des nématodes
Valériane*	Extrait des fleurs fraîches	Favorise l'apparition des fleurs Prévention des maladies fongiques	Stimule l'activité du sol

(*) plantes comestibles

Bourrache

Camomille romaine

Comice agricole le 2 septembre 2017

« BRAVO AUX BENEVOLES »

Le 2 septembre 2017 avait lieu le traditionnel comice agricole du pays d'Evran. Préalablement, les figurines annonçant la fête du comice agricole au QUIOU furent mises en place le 5 août dernier, sous la houlette de René MESNAGE et Mickaël LEGALLAIS, agriculteurs, et par les bénévoles présents.

La semaine du 28/08/2017 au 02/09/2017 était consacrée aux divers préparatifs sur le terrain du comice agricole. Les troupes motivées se relayaient dans la bonne humeur, ces journées de préparations étant ponctuées par les délicieux déjeuners servis à la mairie par Gisèle et Monique. Il a fallu près d'une bonne semaine pour mettre en place l'organisation de cette fête. Un nouveau défi pour le QUIOU mais une véritable réussite. Si le jour J nous découvrions du matériel agricole, de nombreux exposants mettant en valeur les produits locaux étaient aussi présents ainsi qu'un stand savoyard, les banques locales, assureurs, commerçants, les différentes institutions comme l'Agglomération ou l'association CŒUR, et les associations du QUIOU. Le concours de présentation de bovins fut un véritable succès : pour exemple, le QUIOU était représenté par l'EARL MESNAGE du bas TREVELEUC où Benjamin et Alexandra MESNAGE présentaient fièrement les vaches du troupeau de leur père. A remarquer qu'ils n'étaient pas seuls puisque plusieurs enfants d'agriculteurs avaient la même joie de présenter le fruit du travail de leurs parents.

Cette fête a réuni de nombreuses personnalités dont Monsieur le Député Hervé BERVILLE et sa suppléante Madame DESPRES, Monsieur le Sénateur VASPART, Monsieur le curé de Dinan, Monsieur Arnaud LECUYER président de l'agglomération, Monsieur RAMARD conseiller régional , Monsieur DAUGAN conseiller départemental, et de nombreux maires des communes environnantes .

A midi, le traditionnel repas rassemblait près de 450 personnes et le banquet du soir à Saint Juvat près de 180 personnes. Ce fut une fête réussie, sous un soleil radieux, et je tiens à remercier les agriculteurs présents, notamment ceux du QUIOU, tous les bénévoles, et des conseillers municipaux engagés dans cette démarche : Thierry Chapon et Erwan DIVEU à la buvette, Mary BRITTON pour les décorations, Christine LOGUIVY pour l'organisation des cartes de bénévoles, Marjorie VESLIN et Axel HERVET pour l'accueil des personnalités le midi, Nathalie MESNAGE et son équipe pour le banquet du soir, Ludovic MAHE et son père pour la logistique. Bref, chacun a pu, à sa manière, participer au bon déroulement de cette journée.

Si j'oublie certains d'entre vous, qu'ils veuillent bien m'excuser et j'ai vraiment conscience que votre participation a fait de ce comice un moment convivial.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier Philippe LECHEVAISTRIER qui a bien voulu mettre à notre disposition le terrain agricole.

Comme je l'avais exprimé lors des nombreuses réunions d'informations, je défendais l'idée que la commune du QUIOU ne pouvait s'engager à de nombreuses dépenses et donc, à titre d' information et au nom de la transparence pour tous, je rappelle que l'organisation du comice agricole a coûté la somme de 2150 € .

Arnaud CARRE

Les bénévoles

Un grand merci à Gisèle et Monique qui ont concocté de fabuleux repas pour les bénévoles pendant plusieurs jours !

Projet cabine téléphonique qui devient une « boîte à partager »

Mary Britton, Sullyvan Rome et Catherine Pernot ont envisagé d'utiliser la cabine téléphonique située sur la place des anciens combattants pour la transformer en « boîte à partager des livres et des graines». La commune a alors fait la démarche auprès d'Orange, afin qu'ils nous adressent une attestation de cession à titre gratuit, c'est en cours d'instruction.

La **Boîte à Partager, basée sur le principe des boîtes à livres, permettra tant aux Quiousiennes et Quiousiens qu'aux personnes des communes avoisinantes et touristes de pouvoir partager, échanger, proposer, disposer de livres et revues en langue française, anglaise et pourquoi pas bretonne, mais également des graines potagères et d'ornements.**

Pour permettre son aménagement, il est fait appel aux habitants de la Commune afin de récolter des chutes de bois et autres matériaux nécessaires à la construction des étagères, tiroirs et autres éléments.
L'entretien de ce nouveau lieu d'échanges dans la Commune sera assuré par Mary Britton, Sullyvan Rome et Catherine Pernot, tout en espérant que chacun restera respectueux et prendra soin de cet espace en accès libre."

INSEE—recensement de la population

Vous avez pu voir dans la presse que je souhaitais que soient revus les chiffres de l'INSEE sortis en début de semaine et disponibles à la disposition du grand public concernant la commune du QUIOU. Si ce chiffre résulte d'un calcul à un moment précis, j'ai pu parcourir la commune et rencontrer les nouveaux habitants.
J'ai donc refait le recensement et j'ai constaté qu' à ce jour la commune compte près de 340 à 345 habitants dont 4 étudiants, les résidences vides et secondaires étant non inclues.
Depuis 2016 et 2017, plusieurs certificats d'urbanisme ont été signés, preuve en est que l'habitat existant est de plus en plus occupé et cela par de nouvelles familles.
Il y a eu 8 naissances en 2017 dont 7 résidants sur la commune et près de 11 nouvelles familles sont arrivées. Je vais donc proposer courant Janvier au conseil municipal un courrier adressé à l'INSEE afin que le chiffre indexé soit revu, tout au moins égal au précédent. Je rappelle que la DGF (**dotation globale de fonctionnement**) est importante au quotidien pour notre commune et prend en compte dans son calcul plusieurs critères dont celui du nombre d'habitants ! A l'heure des baisses des dotations de l'état, je m'interroge à savoir de quelle manière la commune pourra faire face à une éventuelle baisse de dotations. Sur ce cas d'école, il serait important que l'INSEE revienne au devant des communes et demande aux mairies l'évolution de leur territoire avant de donner le chiffre du recensement de la population ; la mairie est la mieux placée pour donner ces informations !
Ce que nous constatons aujourd'hui ne doit pas être propre au QUIOU, mais touche certainement plusieurs communes de France. Je vais donc écrire à nos parlementaires afin qu'ils puissent réfléchir à une modification de l'organisation du comptage entre deux recensements officiels.
Grâce au travail d'une nouvelle QUIOUSIENNE que je remercie, un tableau numérique a été créé, reprenant maison par maison le nombre d'habitants. La secrétaire de mairie aura donc la tâche suivant l'évolution de la population de tenir à jour ce tableau en s'appuyant également sur l'état civil.
Ces chiffres sont importants dans la conscience collective, il en résulte de la dotation globale de fonctionnement, elle imprime un dynamisme et une vitalité communale et en qualité de Maire du QUIOU, je dois en être le chef de file !

Le Maire, Arnaud CARRÉ

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Korribass Sound, nocturne artistique le 8 décembre 2017

Le 8 décembre dernier a eu lieu pour la première fois dans notre commune « La Nocturne Artistique » organisée par l'association Korribass Sound place de l'Eglise. Cet événement a permis à différents artistes de proposer leurs créations uniques et originales de 18h00 à 00h00.

Ainsi Marylka, Indi Gente, Véronique Beaulieu, Nathalie Février, Gil Emery, Jacques Demeslay, Sand, ont pu faire découvrir leur art au public.
L'association avait prévu également des concerts avec Carlos Ramos Papagueno, les Evranneur's, DJ Sullybass ainsi qu'une animation préparée par les Korriflammes, compagnie de jongleries !
Malheureusement la pluie et le vent se sont invités également et n'ont pas permis à une partie de la programmation de participer à cet événement.

Malgré tout, les exposants ont tenu leur stand jusqu'à environ 23h00 et se sont réchauffés avec le vin chaud et les soupes proposées par l'association à cette occasion.
Une première édition qui engage à renouveler l'expérience l'année prochaine !

Korribass Sound, atelier vers le numérique !

L'atelier vers le numérique proposé par Catherine de l'Association Korribass Sound est devenu un rendez vous régulier pour une petite dizaine de personnes le vendredi entre 14h00 et 16h00 Salle Georges Le Gac à la Gare du Quiou.
De nouvelles sessions peuvent être proposées et si vous souhaitez également participer à cet atelier, vous pouvez vous inscrire en remplissant le formulaire disponible à la mairie ou en envoyant un mail à Catherine catherine.pernot@live.fr

Cet Atelier est proposé au tarif de 5 euros / personne / heure pour les groupes de 2 à 8 personnes, et au tarif de 15 euros/ heure en individualisation avec la possibilité que Catherine se déplace à votre domicile.

Union bouliste du Quiou

Assemblée Générale le samedi 10 février à 18h00, salle annexe près de la mairie.

Le samedi 31 mars aura lieu le couscous à la salle des fêtes de Tréfumel, 16 € boisson comprise.
Pour réservation, vous pouvez appeler au 06 42 58 81 12
Le concours de boules sera organisé le dimanche 1er juillet 2018 avec repas cochon grillé.

Bonne année à tous. Le président, Philippe MORIN

« En Avant Deux les Faluns » club des aînés

Monsieur Robert CHAPON a été 3 années vice-Président du club des aînés « En Avant Deux Les Faluns » puis 17 années président de cette association. Une mission très remplie depuis toutes ces années pour préparer les rencontres qui avaient lieu le mardi après-midi à la salle Georges Le Gac à l'ancienne gare.
Monsieur Chapon avait fait part de sa volonté d'arrêter la présidence depuis plusieurs mois mais il n'y a pas eu de volontaire pour reprendre la succession. L'association est donc officiellement clôturée au 31 décembre 2017.

Monsieur Chapon remercie tous les membres du bureau qui l'ont aidé à assurer la bonne marche de ce club tout au long de ces années, il remercie également les adhérents pour leur présence et il souhaite une bonne année 2018 à tous.

Fal'Ane a organisé le Marché de Noël le 17 décembre 2017

L'association « Fal'Ane » a organisé le marché de Noël le 17 décembre dernier au Quiou.
Comme à chaque fois, cela a été une belle réussite.
De nombreux stands ont ravi les visiteurs qui ont pu en profiter pour faire les achats de Noël.
Une belle animation pour la commune du Quiou.

Le Palet Quiousien

Le prochain concours de palet aura lieu au terrain des sports le 10 juin 2018.
Le matin : individuel, tirage à 9h30
Après-midi : doublette, tirage à 14h30

Galette saucisse, buvette, repas champêtre poulet grillé.
Pour réservation vous pouvez appeler au 06 25 05 49 31

Franck TOUTIRAIS

Les Obélix, club de fléchettes électroniques

Après avoir eu le titre de champion de France en 2017, nous avons été qualifiés au Championnat d'Europe en Espagne où nous nous classons septième, battus en quart de finale par une équipe espagnole.
Les Obélix remercient la municipalité du Quiou et les sponsors qui nous ont permis de vivre cette belle expérience

Le capitaine DESILLES Yves

Relais des villages LE QUIOU/TREFUMEL

Le relais des villages organisé par LE QUIOU/TREFUMEL aura lieu le 5 mai 2018.

Les Burlesques du Quiou

L'association **Les Burlesques du Quiou** a participé au rassemblement annuel des communes aux noms burlesques et chantants à Folles (Haute Vienne) les 9 et 10 juillet 2017. 48 personnes ont composé notre délégation.

L'association a également participé au comice agricole qui s'est déroulé le **2 septembre** au Quiou en organisant le stand de galettes saucisses sous un soleil resplendissant.
A cette occasion, nous avons fait gagner un panier garni à Mme Picouays J. de Trélivan.

Le lendemain **3 septembre**, se déroulait notre vide grenier annuel. A cause de la pluie annoncée pour une partie de la journée, les exposants qui avaient fait l'effort de venir tôt le matin se sont résolus à plier leur stand dans la matinée, faute de visiteurs.
Je tiens à remercier toutes les personnes qui, malgré la météo, se sont déplacées pour nous rendre visite et consommer à nos différents stands galette saucisses, crêpes, gâteux, buvette. Ce qui nous a permis de garder la tête hors de l'eau (financièrement) !

Le loto organisé à Plouasne le **28 octobre** a rencontré un franc succès, comme chaque année.

2018

En 2018, le rassemblement annuel des communes aux noms burlesques aura lieu à Monteton (Lot et Garonne) les 7 et 8 juillet. Comme d'habitude, l'association organisera une délégation.
Pour tout renseignement, contacter le 02 96 83 47 02.

Autres dates à retenir :
L'assemblée générale annuelle de l'association a été fixée au 7 avril 2018 (une convocation sera adressée aux adhérents ultérieurement).

3 septembre:vide grenier

28 octobre : loto

La présidente de l'association
Marie Annick Hamon

Pierres Vives

Rencontre autour de la Villa gallo-romaine des Faluns, managée par Thierry Simelière

Jeudi 9 novembre 2017, les membres de PIERRES VIVES ont reçu Thierry Simelière, vice-président du Département en charge de la Culture et du Patrimoine. Il était accompagné de toute l'équipe du patrimoine du département ainsi que du directeur de la maison du Département de Dinan, de Michel Daugan, conseiller départemental. Présents également les archéologues représentants les services de l'Etat en matière d'archéologie, la DRAC et l'INRAP. Ce déplacement fait suite à plusieurs séances de travail en commun pour les équipes du département et celles de PIERRES VIVES.

Rappelons que l'association PIERRES VIVES a été créée il y a plus de dix ans, à la demande du Conseil Départemental, propriétaire du site, pour assurer en son nom l'accueil et la promotion de la villa gallo-romaine des Faluns. Chaque année ce sont plus de 4 000 visiteurs qui découvrent ce lieu antique d'une richesse remarquable.

Les présentations et les échanges constructifs se sont déroulés autour du développement de l'accueil du public, notamment des jeunes générations, de la mise en valeur du mobilier archéologique, de la protection « longue durée » des vestiges, de la répartition des tâches entre le département et PIERRES VIVES.

Patrick DOIRE, président de PIERRES VIVES et Thierry SIMELIERE, vice-président du Conseil Départemental, écoutent la présentation du mobilier archéologique.

Les équipes échangent au retour de la visite de la villa.

Entouré de ses collaborateurs et des membres de PIERRES VIVES, Thierry SIMELIERE découvre le mobilier archéologique.

Atelier de sophrologie

REUNION D'INFORMATION

Sylvie GUERIN, sophrologue (diplômée de l'ISR, Rennes), propose une réunion d'information sur la Sophrologie le **mardi 20 février à 20 h00 salle de la Gare.**

La Sophrologie est notamment indiquée pour mieux gérer les difficultés liées au stress, l'anxiété, les troubles du sommeil, le manque de confiance, l'accompagnement dans les périodes de changement.

Sylvie expliquera les fondements de la sophrologie, à quoi elle sert, comment et pourquoi ça marche. Cette réunion sera suivie d'ateliers spécifiques proposés régulièrement sur la commune. Le premier de ces ateliers se tiendra en avril, sera constitué d'exercices pratiques de sophrologie et de pédagogie. Du concret pour une utilisation rapide et autonome.

Newsletter du Centre Le Page

LE CENTRE LE PAGE QUIOU

Automne 2017

Dernières nouvelles

Avec toutes les réservations réalisées et des acomptes enregistrés, 2017 produira une augmentation de 25% sur notre meilleur chiffre d'affaires. Ceci est dû à notre constant marketing et à la fidélisation d'une partie de notre clientèle, à la fois en France et au Royaume Uni. De plus, notre networking a aussi été fructueux au niveau de la communauté bretonne de rugby, des cyclistes et des établissements scolaires. Nos réservations faites avec 'booking.com' à la fin juillet et en août ont aussi été en hausse; peut-être parce que les Français ont préféré prendre leurs vacances plus près de chez eux, ceci malgré une météo dominée par un temps gris à la différence des étés précédents!

Ce que cela signifie pour nous

Tout notre travail semble porter ses fruits et nous pouvons ainsi considérer plus d'améliorations dans le centre.

Les séjours scolaires

Encore une fois cette année, le nombre d'établissements scolaires anglais et français reçus au centre a grimpé et est passé à 9.

Une école française est même venue avec sa propre forme de transport!

Le cyclisme et les voies vertes

Nous avons continué à accueillir de nombreux groupes de cyclistes – vélo sur route, de randonnée ou VTT. Et puis, il y a eu les deux groupes de motards français et anglais qui sont arrivés en même temps et qui se sont si bien entendus, comparant leurs engins, échangeant sur les différents modèles et relatant leurs expériences sur les routes bretonnes!

Les chèvres en cavale!

On ne s'ennuie pas au Quiou. Notre équipe de fléchettes a gagné la compétition nationale à Bordeaux et s'est qualifié pour la coupe Européenne en Espagne l'année prochaine.

Mais, aussi....un soir, deux de nos clients ont remarqué deux magnifiques chèvres qui commençaient à dévorer un bon dîner dans notre jardin fleuri. La gendarmerie nous a fait savoir que nous devions contacter notre maire....Nous avons réussi avec l'aide de notre maire, tiré de son lit, et de nos deux amis à dompter les biquettes et à les ramener dans leur enclos. Leurs propriétaires, un peu déconcertés, ont été surpris mais contents de lire l'aventure de leurs bouquetins dans le journal local hebdomadaire!

AMELIORATIONS

Au printemps, on a pu voir les résultats de nos travaux de peinture des murs extérieurs et nous avons fini de décorer les deux salles de bains principales et une partie du coin bar. Et nos clients remarqueront sûrement une amélioration , quand le chauffage sera allumé, dûe à l'isolation toute neuve du toit!

Football – EuroPoussins

Qualificatifs: 14 & 15 avril

Finales: 4 & 5 juin

Cette année encore, un superbe tournoi avec les jeunes joueurs démontrant leur talent qui ne manquent jamais d'impressionner. Nous avons accueilli 4 équipes pour les qualificatifs et une pour les finales. Il faut aussi souligner que Boulogne Billancourt, qui est resté chez nous en 2016, a fini en deuxième place aux qualificatifs 'hors Bretagne', assurant leur place aux finales.

Rugby

Après avoir accueilli les M15 de l'Ariège l'année dernière, c'était le tour aux stages des M12 et M14 des Côtes d'Armor à venir chez nous. Tous les garçons et filles se sont bien entraînés et se sont comportés de façon exemplaire!

Suite Newsletter du Centre Le Page

De plus, nous avons aussi reçu les M15 de l'ancien club anglais de Peter,' Reading Abbey', pour un tournoi au club de Dinan. Tout le monde a apprécié la journée d'avril et la chaleur torride et s'est régalé au déjeuner avec même des huîtres pour les adultes.

L'équipe Senior s'est vu promue encore une fois cette année et aura du pain sur la planche la saison prochaine! Vannes, quant à eux, a consolidé sa toute première promotion en Nationale ProD2 avec une victoire contre les futurs champions.

Famille et Evènements

Il semble que notre centre est plus que jamais le meilleur choix économique pour les groupes d'invités de mariage de la région.

Mais la fête de Arno Arno s'est révélée la plus divertissante avec l'apparition sur scène de nulle autre que Edith Piaf! Mireille Matthieu était aussi de la partie.

Evènements

Le premier weekend de septembre, Le Quiou a accueilli non seulement la comice agricole du Pays d'Evran, mais aussi un vide-grenier; en même temps, un chauffeur routier lituanien (et son camion) est resté au centre deux nuits (mais ça, c'est une autre histoire...)

Tout cela, pendant que Peter participait au stage organisé par le club de rugby de Dinan: boxe, canoë, course, vélo. On ne s'ennuie pas au Quiou!

Un peu plus loin, St Helen a vu le retour des Esclaffades – mimes, humour, accrobaties, - ainsi que deux festivals de musique sur un weekend chacun à Saint André des Eaux. Nous

attendons l'année prochaine avec impatience pour le retour de la Fête des Remparts à Dinan et le Tour de Rance vintage avec ses vélos, tenues vestimentaires, divertissement vintage (et tous les cyclistes!)

LE FUTUR

Nous avons déjà des réservations pour de grands groupes pour 2018 et nous envisageons d'agrandir nos salles de bains. Du pain sur la planche .....alors,

A bientôt!

Chris et Peter

Information sur le Centre Le Page

A l'origine, un garage appartenant à la famille Lepage ; le Centre Le Page est situé au coeur du Quiou et accueille des visiteurs français et étrangers, avec 47 lits et un restaurant/bar avec Licence IV. Géré par Christiane et Peter, nous avons aussi la seule grande salle de réception dans le village, ayant déjà accueilli la remise des prix – Fleurissement 2013, le repas des aînés ainsi que de nombreuses cousinades, fêtes d'anniversaire et mariage, des équipes sportives (par exemple EuroPoussins et des équipes de rugby françaises et anglaises et ledes cyclistes), des soirées musicales et récemment le "Curry Club" et des stages des jeunes joueurs de rugby départemental de Côtes d'Armor.
Nous sommes ouverts presque toute l'année – venez visiter le Centre Le Page !
Chris et Peter

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Dinan Agglomération, aujourd'hui compétente pour l'élaboration des documents d'urbanisme, élabore, en collaboration avec les communes, son premier PLUi à l'horizon 2019.

QU'EST-CE QUE LE PLUI ?

PLUi, ces 4 lettres désignent le Plan local d'Urbanisme Intercommunal, document d'urbanisme définissant le **projet global d'urbanisme et d'aménagement de Dinan Agglomération.** Il remplacera les différents documents d'urbanisme des Communes et fixera l**es règles générales d'utilisation du sol harmonisées à** l'échelle intercommunale.

Aujourd'hui, les enjeux d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité et de mixité sociale exigent que ces questions ne soient plus considérées uniquement au niveau communal. L'intercommunalité devient l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements et exprimer au mieux la solidarité entre les communes. Le Programme Local de l'Habitat (PLH), qui détermine les politiques en termes d'habitat sera également intégré au PLUi.

L'élaboration du PLUi est un travail sur la durée (3-4 ans) **mené par les élus du territoire, organisés en comité de pilotage**, celui-ci est composé de deux représentants par commune.

Ainsi, Monsieur Arnaud CARRE, maire et Madame Nathalie MESNAGE, adjointe ont été désignés pour représenter LE QUIOU, mais c'est l'ensemble du Conseil Municipal qui pourra donner son avis avant les délibérations du Conseil Communautaire.

QUELLES AMBITIONS POUR LE PLUI ?

Traduire le Projet de territoire et les différentes stratégies de l'agglomération (touristique, économique ...) en cours d'élaboration

Rendre compatible l'ensemble des documents d'urbanisme locaux avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Dinan et la législation récente

Permettre l'harmonisation des règlements d'urbanisme communaux afin de garantir une meilleure lisibilité et un traitement équitable des citoyens quant à l'instruction des autorisations d'urbanisme

Prendre en compte la diversité des identités territoriales de l'intercommunalité : littorale, rurale, agglomérée

Planifier au-delà des frontières communales et maîtriser les secteurs d'urbanisation frontaliers

Garantir la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment sur les entrées de ville et assurer la sauvegarde du patrimoine bâti remarquable

Promouvoir le renouvellement des centres urbains et ruraux et leur revitalisation

Préserver l'activité agricole et les milieux naturels par une prise en compte de la sensibilité littorale et des continuités écologiques

Améliorer l'articulation entre les politiques en matière de mobilités (réseau de transport collectif intercommunal, stationnement, déplacements doux…)

Mutualiser les moyens techniques et financiers des communes autour d'un document unique

Suite PLUi et inventaire du bocage

UNE NOUVELLE POLITIQUE INTERCOMMUNALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Le futur PLUi intègrera un volet spécifique dédié à la politique de l'habitat. Il définira des objectifs de production de logements par commune, répartira la production de logement social et définira des aides spécifiques pour l'amélioration de l'habitat.

LA POPULATION AU CŒUR DU PROJET

Les habitants pourront prendre connaissance du projet et donner leur avis par le biais de plusieurs évènements (réunions publiques, ciné-débat, exposition itinérante, etc.)
L'objectif est de construire un document d'urbanisme cohérent et partagé par tous. **Dès aujourd'hui, retrouvez en mairie et au siège de Dinan Agglomération le registre de la concertation .**

ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Suite au diagnostic territorial, en cours de finalisation, l'année 2017 a été consacrée à l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document permet aux élus d'affirmer leur projet politique de développement de l'agglomération dans le respect des principes de développement durable.
Pour aller plus loin : dinan-agglomeration.fr

Le débat et les travaux continuent en 2018

2018, une nouvelle année démarre, avec pour objectif la construction du volet réglementaire du PLUi. Ce travail collaboratif entre les élus communaux, accompagnés du bureau d'étude et des services de Dinan Agglomération, devra aboutir à la définition des zones constructibles, naturelles, agricoles, à vocation économique… et des règles qui s'y appliqueront.
Les habitants seront consultés lors de prochaines réunions publiques. En attendant, chacun peut continuer à suivre l'avancée du document via le site internet de Dinan Agglomération (www.dinan-agglomeration.fr) et faire ses remarques dans le registre de concertation disponible en mairie ainsi qu'au siège de Dinan Agglomération.

Un inventaire du bocage en cours au Quiou

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, un certain nombre d'inventaires sont à réaliser. Les inventaires de cours d'eau ou de zones humides sont en cours au Quiou. Ils seront simplement à compléter, notamment dans les zones nouvellement ouvertes à la construction. Un nouvel inventaire est à réaliser : c'est celui du bocage. Il s'agit principalement de repérer les haies et talus qui jouent un rôle dans le ralentissement de l'écoulement des eaux pluviales en facilitant la pénétration de l'eau dans les sols ; ces éléments du paysage permettent de stocker l'eau et également de ralentir le parcours de l'eau et les éléments qu'elle transporte vers les fossés et les ruisseaux.

Pour réaliser cet inventaire, des groupes participatifs sont constitués par commune, animés par Mathieu Duvillard, technicien bocage et milieux aquatiques à Dinan Agglomération.

ZOOM sur l'Office de Tourisme

Dans le cadre de la mise en place de l'agglomération, une compétence était obligatoire de par loi NOTRE, celle de la promotion du tourisme.

Depuis janvier 2016, le travail engagé par les équipes des 6 offices de tourisme leur a permis de partager leurs expériences et leurs connaissances du territoire intercommunal, et de structurer l'organisation du nouvel Office de Tourisme intercommunal.

Il convient aujourd'hui de réaliser un état des lieux, et ainsi permettre aux concitoyens de visualiser le travail réalisé depuis près de 2 ans par cette équipe homogène, composée de 24 personnes, au service de Dinan Agglomération.

Le 4 Juillet dernier, Dinan-Cap Fréhel Tourisme est officiellement créé avec un nouveau conseil d'administration réunissant plusieurs représentants de la nouvelle agglomération. Arnaud Carré, Maire du QUIOU a été élu président de ce nouvel Office de Tourisme, aidé par un bureau composé de deux vices présidents, secrétaire et trésorier.

L'office du tourisme a pour objectifs d'informer les nombreux visiteurs français et étrangers, de mettre en valeur l'intégralité de l'agglomération avec ses attraits touristiques et ses hébergements, de commercialiser des visites et séjours, de mettre en oeuvre la stratégie touristique de l'agglomération, et d'être présent sur les réseaux sociaux sur lesquels l'office « Dinan-Cap Fréhel Tourisme » affiche de bons résultats !

La nouvelle équipe de « DINAN CAP FREHEL TOURISME »

Pour information, le budget prévisionnel 2018 de l'office de tourisme intercommunal représente 1.674.000 €, dont 70% provient de l'agglomération (taxe de séjour incluse) et 30% d'autofinancement réalisé par le partenariat, la commercialisation de produits touristiques ou la vente de produits en boutique et la commercialisation qu'il conviendra d'améliorer afin de renforcer l'autofinancement.

Conclusion :

Il en résulte d'une vision partagée pour les **65 communes de Dinan Agglomération**.
La promotion de l'ensemble de notre territoire côtier et rural.
Une communication rigoureuse à l'attention de tous les habitants de notre agglomération.

Dominique LETHERISIEN
Directeur

Travaux réalisés sur le site Espace Naturel des Faluns

Cette année, sur le site « Espace Naturel Sensible des Faluns », le Département a procédé à quelques travaux écologiques et a poursuivi les travaux d'aménagement.

En tout début de printemps, une zone embroussaillée a été ouverte dans le but de retrouver une flore typique des milieux calcaires. La mise en lumière de cette zone a eu un effet immédiat avec la réapparition, par exemple, de l'origan, et nous avons bon espoir de voir apparaître quelques plantes emblématiques du site à savoir les orchidées.
A la faveur de la chute des feuilles, les mares créées au niveau de la rue haute ont été retravaillées de manière à faciliter l'accueil des batraciens pendant la période de reproduction.

Dans le même temps, le Département a procédé à la mise en place du circuit d'interprétation. Aussi, les visiteurs peuvent aujourd'hui emprunter un parcours agrémenté de panneaux présentant les spécificités des richesses naturelles et géologiques du site des Faluns.

Concernant le site de la gare, le Département débutera des travaux d'amélioration en début d'année 2018, tant au niveau du patrimoine bâti (bâtiment, quai…) que du patrimoine naturel (éclaircie, mise en sécurité…).

Recensement militaire des jeunes (ou recensement citoyen)

Tout Français doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie.

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Pièces à produire en mairie :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et

Livret de famille à jour

EFFET du recensement :

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.
Si le recensement a été fait sur internet :

- soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel. Il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire.
- soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours.

La remise de l'attestation est souvent accompagnée d'une brochure d'information sur le service national.
Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).
Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.
Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

DEFAUT de recensement :

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,

de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Rappel : l'association « les bouchons d'espoir » des Côtes d'Armor récupère toujours vos bouchons

L'association « Les Bouchons d'espoir » créée en 2002 collecte tous les bouchons en plastique et en liège afin d'aider financièrement les familles des Côtes d'Armor qui doivent supporter de lourdes charges pour les besoins matériels et médicaux de leur enfant handicapé.

Vous pouvez déposer vos bouchons, couvercles en plastique et bouchons de liège à la mairie du Quiou. La secrétaire Huguette CHESNEL les dépose régulièrement à la bibliothèque de Plumaudan où un responsable de l'association vient les récupérer.

Rappel des bouchons que vous pouvez ainsi recycler :

Bouchons de liège : bouteilles de vin, champagne etc.

Bouchons en plastique : bouteilles d'eau, jus d'orange, lait, soda etc.

Bouchons à visser ou non : pâte à tartiner chocolatée, diverses marques de café/ chicorée solubles, compotes, huile, vinaigrette, moutarde, crème en brique ou autre, mayonnaise, vinaigre…

Bouchons des cosmétiques, toilette, douche : shampooing, gel douche, lait de toilette pour le corps, déodorant, dentifrice, crème pour le visage, main, corps.

Bouchons des produits nettoyants : ménagers, lessive, assouplissant, gel WC, liquide vaisselle…

ATTENTION : certains bouchons ont une protection en carton qu'il faut enlever.

Pour plus de renseignement vous pouvez joindre Madame Anita PECHEUX, présidente de l'association

au 02 96 26 83 13.

Annonce du collège de la Gautrais de Plouasne

Le collège de la Gautrais à Plouasne recherche des candidats souhaitant réaliser un service civique de 6 à 8 mois, débutant en novembre ou décembre 2017, ou janvier 2018. Les missions sont diverses : projets d'ouverture culturelle, accompagnement dans l'orientation des élèves, dispositifs « devoirs faits », en lien avec le chef d'établissement, la CPE, les professeurs principaux et porteurs de projets.

Conditions requises : avoir 18 ans, baccalauréat et de bonnes bases scolaires, sens de l'initiative, de la communication et de l'encadrement de jeunes adolescents (11-15 ans).

Détails disponibles sur http://www.service-civique.gouv.fr/ puis *je recherche une mission*, écrire *Plouasne*.

Annonce du GDS Bretagne sur la grippe aviaire

Prévention contre les risques « grippe » aviaire
Mesures à mettre en œuvre pour tout détenteur de volailles

Les éleveurs professionnels de volailles sont soumis à de fortes contraintes techniques et de biosécurité pour se préserver des risques sanitaires dus à des maladies très contagieuses portées par la faune sauvage.
L'objectif est de restreindre au maximum les contacts entre la faune sauvage et les volailles domestiques, responsables de l'apparition des foyers d'Influenza aviaire dans notre région.

MAIS tous les détenteurs de volailles sont aussi concernés !

Il est donc nécessaire collectivement d'avoir certains réflexes.

Si vous êtes détenteur de volailles domestiques quel qu'en soit le nombre (poules pondeuses, oiseaux d'ornement en extérieur…), il est très important d'appliquer les mesures suivantes :

1 – **Confinement en période d'alerte**

Lorsque votre commune passe en risque MODERÉ ou ELEVÉ (arrêté ministériel affiché en mairie et/ou message divulgué dans les médias), l'application des mesures suivantes devient obligatoire :

- Mise en place des mesures de biosécurité sur l'ensemble des élevages professionnels et confinement des **volailles des élevages** plein-air (sauf dérogation)
- **Confinement obligatoire sans dérogation possible pour les volailles des particuliers.**

2 – **Abri de confinement des volailles**

Prévoir un bâtiment fermé pour les confiner, ou un parcours grillagé sur tous les côtés pour éviter tout contact avec les oiseaux sauvages en période d'alerte.

TOUS RESPONSABLES ET TOUS CONCERNÉS

Siège social régional : 13, rue du Sabot à Ploufragan : tél. 02 96 01 37 00

Annonce de la gendarmerie nationale sur les vols commis au préjudice des personnes âgées

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGION DE GENDARMERIE DE BRETAGNE

GROUPEMENT DE GENDARMERIE
DÉPARTEMENTALE DES COTES D'ARMOR

M E S S A G E

ALERTE - INFORMATION

Le Groupement de gendarmerie départementale des Côtes d'Armor, vous informe d'une évolution préoccupante du phénomène de **vols commis au préjudice des personnes âgées sur le département.**

Les vols par ruse sont effectués par un ou plusieurs individus. Prétextant la vérification soit de la qualité de l'eau, soit de l'installation électrique et se revendiquant des entreprises nationales distributrices, ils s'introduisent au domicile des victimes pour dérober des bijoux et/ou du numéraire.

Outre ces faits, d'autres personnes ont été victimes D'ABUS DE FAIBLESSE par les représentants d'une entreprise de ravalement à Guingamp.

A Plouer-sur-Rance, un couple d'octogénaires et un résident de l'EHPAD ont été victimes d'un vol de bijoux par un couple d'une trentaine d'années, se faisant passer pour des représentants de l'UNICEF.

Enfin, une femme âgée de 87 ans est victime d'un vol à l'arraché à La Chèze.

CONSIGNES A SUIVRE :

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent en liquide.
- Faites-vous accompagner par une personne de confiance au moment où vous retirez de l'argent.
- Ne faites jamais entrer des inconnus chez vous. Si c'est un professionnel, il doit avoir pris rendez-vous et vous montrer sa carte. Vous pouvez vérifier son identité auprès de son employeur.

- Si vous êtes victimes d'un vol par ruse et afin d'optimiser les possibilités d'élucidation de ces faits, notez les éléments importants : type de voiture utilisée, couleur, immatriculation, description vestimentaire et physique du ou des individus.

- Ne touchez pas les objets touchés, manipulés ou déplacés par les voleurs, ils pourront faire l'objet d'une expertise par la police technique et scientifique.

- Prévenez très rapidement la GENDARMERIE (brigade locale ou le 17).

Nouvelle adresse pour la MSA

www.msa-armorique.fr

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Information de l'Office National des anciens combattants et victimes de guerre des Côtes d'Armor

Vous êtes combattant d'hier ou d'aujourd'hui, blessé, invalide de guerre, victime civile de guerre ou d'acte de terrorisme, pupilles de la Nation, orphelins de guerre, veuve ou veuf du ressortissant, vous pouvez bénéficier d'une aide ou d'un accompagnement.

Le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre vous accueille, vous écoute et vous informe sur vos droits administratifs et sociaux.

Des aides adaptées à votre situation, après examen personnalisé de votre situation, peuvent prendre diverses formes : aides pour difficultés financières, pour favoriser votre maintien à domicile, à la reconversion professionnelle…

Avant toute intervention au titre de l'action sociale de l'Office, le service s'assurera que toutes les mesures de droit commun ont été mises en œuvre à votre profit. Ainsi vous pourrez bénéficier de toutes les aides de l'État.

Contact : Service départemental des Côtes d'Armor - 4 rue Nicolas Copernic 22950 TREGUEUX - **Tél. : 02 96 68 01 44** - **ass.sd22@onacvg.fr**

Démarches en ligne concernant le certificat d'immatriculation

Je peux désormais effectuer ma demande de duplicata du certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture.
Cette démarche est accessible sur Internet en cas de :

- perte
- vol
- détérioration.

Je me rends sur *https://immatriculation.ants.gouv.fr* et je suis les étapes proposées :

☑ Je clique sur la rubrique « Je souhaite refaire ma carte grise suite à perte, vol ou détérioration ».
☑ Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande.
☑ Je renseigne mon numéro d'immatriculation et le code confidentiel attribué à mon ancien titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
☑ En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou gendarmerie.
☑ Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande.

Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures !

Service civique pour les jeunes, avec la Mission Locale

Christine Loguivy, référente pour LE QUIOU auprès de la Mission Locale, fait part du projet de service civique pour les jeunes. Ce sont des jeunes volontaires qui signent un contrat d'engagement avec la mairie ou l'association pour laquelle ils vont travailler. Le contrat aura une durée de 6 à 12 mois avec un minimum de 24 heures par semaine, maximum 35 heures. Les jeunes percevront une indemnité forfaitaire (peu importe le nombre d'heures travaillées) de 470 € versés par l'Etat et 107 € versés par l'organisme qui emploie les jeunes (mairie ou association).
La mission ne doit pas remplacer un emploi et le jeune devra y être accompagné d'un tuteur. Les jeunes intéressés par ce service civique peuvent contacter le Mission Locale 5 rue Gambetta à Dinan au 02 96 85 32 67. www.service-civique.gouv.fr

Aide pour les jeunes qui vivent auprès de parents qui ont des problèmes d'alcool

Permanence parlementaire de Monsieur le Député Hervé BERVILLE

La permanence de Monsieur Hervé BERVILLE, député des Côtes d'Armor, recevra sur rendez-vous le vendredi de 13h à 20h et le lundi de 9h à 18h à compter du 4 septembre au **64bis rue de Brest à Dinan**.

Les personnes qui souhaiteraient rencontrer l'élu (ou sa collaboratrice parlementaire) peuvent adresser un courrier ou un e-mail précisant l'objet de leur demande ainsi que leurs coordonnées postales et téléphoniques à :
Hervé BERVILLE, 64 bis rue de Brest, 22100 Dinan - herve.berville@assemblee-nationale.fr.

Association Le Connétable

Un service d'aide à la personne présent depuis plus de 40 ans sur le SECTEUR

Vous recherchez un mode de garde

Vous êtes âgés et vous souhaitez rester chez vous

Besoin de portage de repas 7j/7

Vous êtes en situation de handicap

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute afin de répondre au mieux à vos besoins. Elle s'engage à respecter votre intimité, votre autonomie en faisant preuve de discrétion professionnelle.
Nous assurons une aide 7j/7 avec un personnel qualifié et compétent pour :

- Aide à la personne
- Ménage et repassage
- Préparation et aide aux repas
- Aide à la mobilité, accompagnement
- Courses
- Petits travaux de couture
- Aide administrative
- Sorties véhiculées (dispositif sortir +)

Crédit d'impôt de 50%

Une aide financière peut vous être accordée par le Conseil départemental, votre caisse de retraite, la MDPH, votre mutuelle, sortir +.
Vous pouvez prendre contact avec nous au 02 96 87 64 64

Afin de répondre au mieux à votre besoin de proximité l'association le CONNETABLE a décidé de modifier ses permanences sur votre secteur géographique.

Le mardi matin de 9H à 12H

Mme LAINE responsable du service à domicile vous accueillera à la Mairie de Plouasne à l'adresse suivante :

Mairie de PLOUASNE
Place de l'Eglise
22 830 PLOUASNE

Le lundi ou jeudi matin (reste à déterminer) de 9H à 12H :

Mme DEBOURDEAU responsable secteur vous accueillera à la Mairie d'EVRAN à l'adresse suivante :

Mairie d'EVRAN
12, rue de la Mairie
22 630 EVRAN

Du lundi au vendredi dans les locaux du CONNETABLE :

EHPAD le CONNETABLE
La Ville Goudelin
22100 DINAN

Une visite à votre domicile sera réalisée par un responsable afin d'évaluer vos besoins, les dossiers de financement. Possibilités d'intervention en urgence (sortie d'hospitalisation).

Horaires de la mairie

LA MAIRIE est ouverte au public de 9 h 30 à 12 h 00 le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi.

Téléphone : 02 96 83 46 16 adresse mail : mairie.lequiou22@orange.fr

Mairie 1 rue Ville Neuve 22630 LE QUIOU

Numéros utiles

Gendarmerie d'Evran : 02 96 27 40 17

Gendarmerie de Dinan : 02 96 87 74 00

Appel d'urgence européen : 112

Centre anti-poison de Rennes : 02 99 59 22 22

SAMU : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Directeur de la publication : Arnaud CARRE

Rédacteur : Huguette CHESNEL

Relecture : Marjorie VESLIN

Imprimé par nos soins

Dépôt légal : janvier 2018